



recensement agricole 2010

Structures

Depuis 10 ans, les performances des exploitations agricoles du Nord Pas de Calais se sont améliorées. Parallèlement, la tendance à l'agrandissement et à la spécialisation se poursuit. Les productions se concentrent dans les exploitations de plus grande dimension. La spécialisation en grandes cultures se renforce au détriment de l'élevage bovin. Malgré une forte régression, le système mixte polyculture – polyélevage demeure encore très présent sur l'ensemble de la région.

De plus en plus de très grandes exploitations

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 25 % dans le Nord Pas de Calais. Dans le même temps, la production brute standard régionale (PBS voir encadré méthodologique) s'est maintenue.

Entre 2000 et 2010, la production brute standard moyenne par exploitation a augmenté de 2,5 % chaque année pour atteindre 140 700 euros.

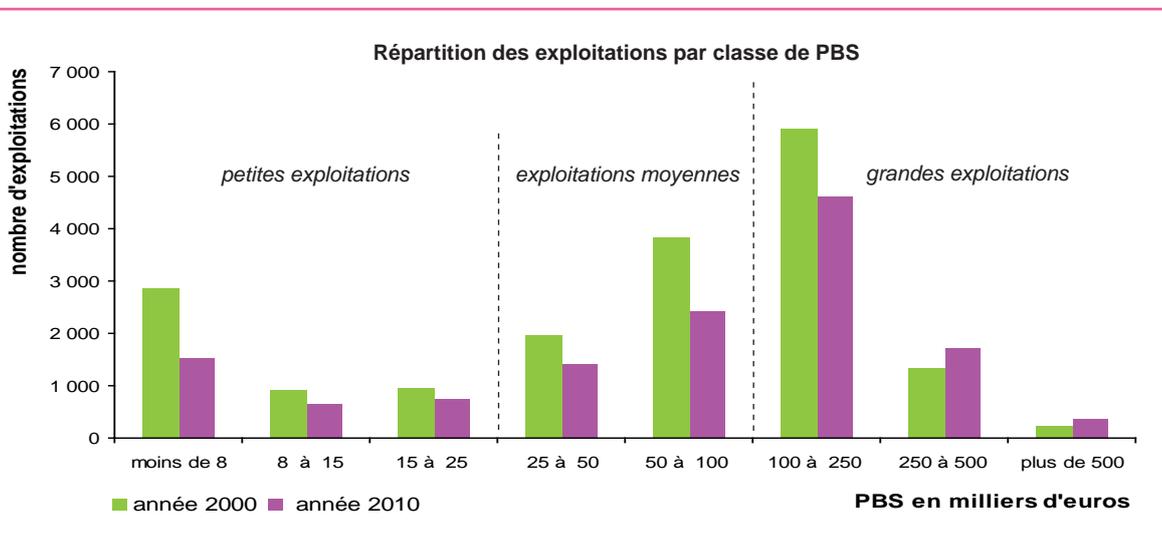
Cette augmentation résulte d'un glissement de la taille des exploitations vers les plus grandes dimensions économiques de PBS. Depuis 2000, le nombre des exploitations dont la PBS se situe en dessous de 100 000 euros a fortement chuté (environ 4 % par an). La diminution est moindre pour la classe des grandes exploitations entre 100 000 et 250 000 euros de PBS (- 2,5 % par an).

En revanche, le nombre d'exploitations de plus de 250 000 euros de PBS progresse fortement : 2 077 en 2010 contre 1 572 en 2000.

En 2010, les 10 500 moyennes et grandes exploitations concentrent 98 % de la PBS régionale, 97 % de la SAU régionale et 98 % du cheptel bovin régional.

Les 6 700 grandes exploitations (plus de 100 000 euros de PBS) représentent 86 % de la PBS régionale, 79 % de la SAU régionale et 85 % des bovins.

Les 2 077 très grandes exploitations (soit 15 % de l'ensemble des exploitations agricoles régionales) concentrent 46 % de la PBS, 34 % de la SAU, 34 % du cheptel bovin et 78 % du cheptel porcin régional.



Source : Agreste - DRAAF du Nord-Pas de Calais - Recensements agricoles 2000 et 2010



Concentration des productions dans les moyennes et les grandes exploitations

Dans les grandes et moyennes exploitations, la dimension économique moyenne progresse dans l'ensemble des spécialisations. La progression est forte dans les élevages hors sol (+ 3,2 % par an entre 2000 et 2010). Elle est également marquée dans les élevages bovins laitiers (+ 3 % par an entre 2000 et 2010) et pour les maraîchers et endivieriers (+2,6 % par an pour la dimension économique moyenne). Les catégories d'exploitations les moins dépendantes du sol possèdent les dimensions économiques les plus importantes : élevages porcins et avicoles spécialisés, maraîchage et endivieriers. Au contraire, les systèmes très liés aux herbages comme les élevages ovins et ceux spécialisés dans les bovins à viande ont les plus petites dimensions économiques. Les orientations à plus forte dimension économique utilisent le plus de moyens de production : 3,5 UTA (unités de travail agricole) pour les exploitations spécialisées en maraîchage, 1,9 UTA pour les exploitations laitières contre 1,4 UTA pour les exploitations de grandes cultures.

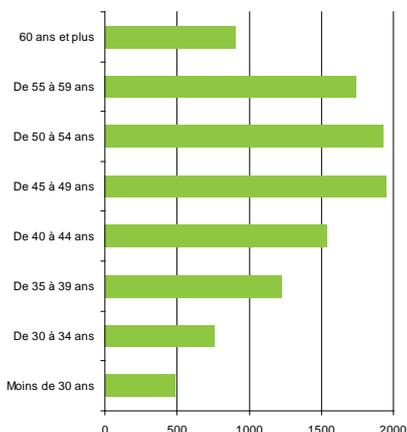
Quel que soit le type de production agricole, l'agrandissement des exploitations s'accompagne d'une concentration accrue des cheptels et de la SAU dans les moyennes et grandes exploitations. Ces dernières élèvent la totalité des vaches laitières, des porcins et des volailles et 77 % du cheptel ovin.

Les grandes exploitations concentrent 77 % des surfaces en céréales (contre 72 % en 2000), 84 % des surfaces en betteraves et 92 % des surfaces en pommes de terre. En ce qui concerne les cheptels, elles élèvent 92 % des vaches laitières, 98 % du cheptel porcine et 97 % des volailles.

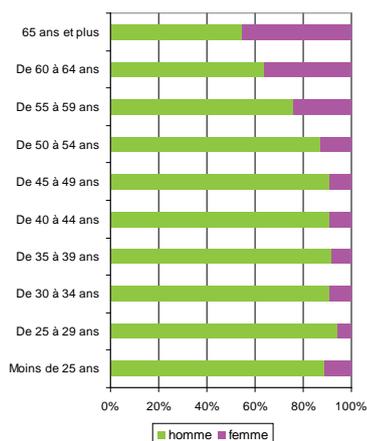
Spécialisation accrue des exploitations agricoles

La spécialisation peut se mesurer par la proportion des exploitations non spécialisées et regroupées dans l'orientation poly-culture poly-élevage. En nombre d'exploitations, la part relative de ces dernières dans l'ensemble des exploitations diminue de 23 % à 20 % entre 2000 et 2010. En terme de PBS, leur part est passée de 26 % à 23 %. En nombre d'exploitations, la part des exploitations spécialisées en grandes cultures est passée de 35 % à 44 %. En terme de PBS, leur part est passée de 33 % à 34 %.

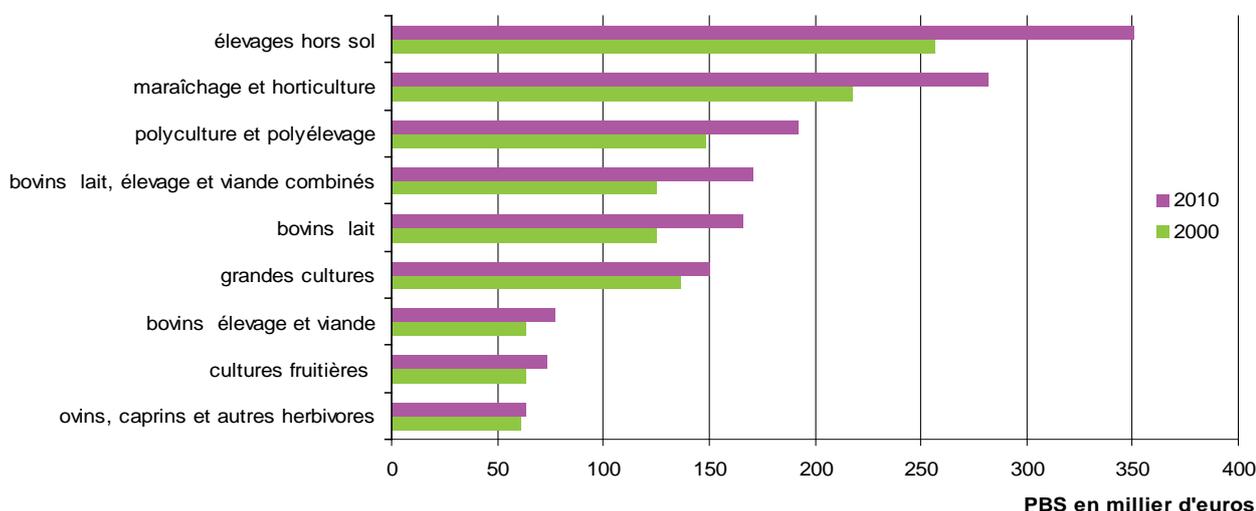
Age des chefs d'exploitation dans les moyennes et grandes exploitations



Répartition hommes / femmes chefs d'exploitation selon l'âge



Evolution de la PBS moyenne par exploitation entre 2000 et 2010 selon l'OTEX



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensements agricoles 2000 et 2010

Les exploitants agricoles sont majoritairement âgés de 40 à 60 ans (64 % des chefs d'exploitation). La proportion de chefs de moins de 40 ans est supérieure à celle des 60 ans et plus, mais elle recule sensiblement de 29 % en 2000 à 23 % en 2010.

Dans les dix prochaines années, l'arrêt d'activité devrait concerner la génération la plus représentée. Le problème de renouvellement des chefs d'exploita-

tion est moins marqué dans les grandes structures.

La féminisation s'accroît. En 2010, 23 % des chefs et coexploitants sont des femmes contre 18 % en 2000. On trouve plus fréquemment que les hommes dans les âges avancés, du fait notamment de la reprise de l'exploitation par la conjointe lors du départ à la retraite, ou du décès de l'exploitant.

Le fermage, mode de faire valoir le plus répandu

En 2010, 36 % des moyennes et grandes exploitations agricoles exploitent la totalité de leurs terres en location, 57 % prennent en location des terres en complément de leurs terres en propre. Le fermage (location des terres) est ainsi le mode de faire-valoir le plus répandu, il représente 87 % de la surface agricole utilisée (SAU). La part du fermage augmente avec la dimension économique

des exploitations, il représente 61 % de la SAU dans les petites fermes pour atteindre 90 % de la SAU dans les grandes exploitations.

Les terres prises en location auprès de tiers constituent 91 % des fermages, les 9 % restant correspondent aux terres prises en location par les exploitations de forme sociétaire auprès de leurs associés.

De plus en plus d'EARL

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, en 2010, le nombre d'exploitations individuelles (8 800), en baisse depuis 1988, reste cependant important. Il représente les deux tiers des exploitations agricoles et reste majoritaire dans les différentes orientations agricoles.

Le nombre des exploitations sous forme sociétaire (4 700) progresse. Leur part parmi les exploitations agricoles est de 35 % contre 20 % en 2000. 83 % d'entre elles sont des grandes exploitations (ayant une PBS supérieure à 100 000 euros).

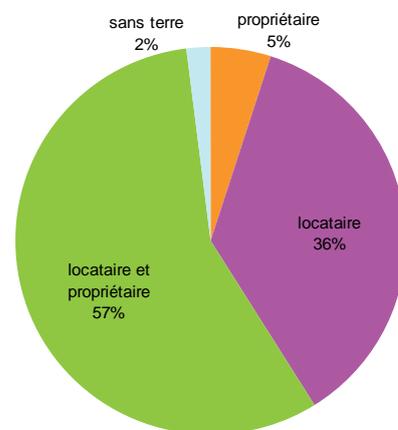
La progression des formes sociétaires est due à la forte augmentation du nombre d'exploitations à responsabilité limitée (EARL).

Les 2 520 EARL représentent plus de la moitié des formes sociétaires. Le statut des EARL est attractif, il permet de protéger les biens personnels. 60 % des chefs d'exploitation d'EARL travaillent sans coexploitant.

En raison du développement des autres formes sociétaires plus attractives, les groupements d'exploitation en commun (GAEC), après avoir progressé, diminuent. Ils concernent cependant un peu plus d'un quart des formes sociétaires et se situent principalement dans le secteur laitier.

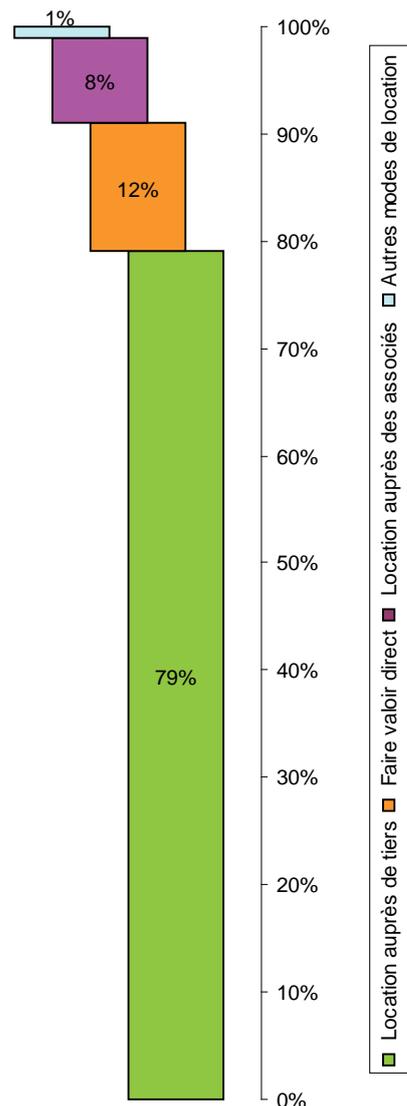
Viennent ensuite les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) qui représentent 8 % des formes sociétaires.

Répartition des exploitations agricoles selon le mode de faire-valoir



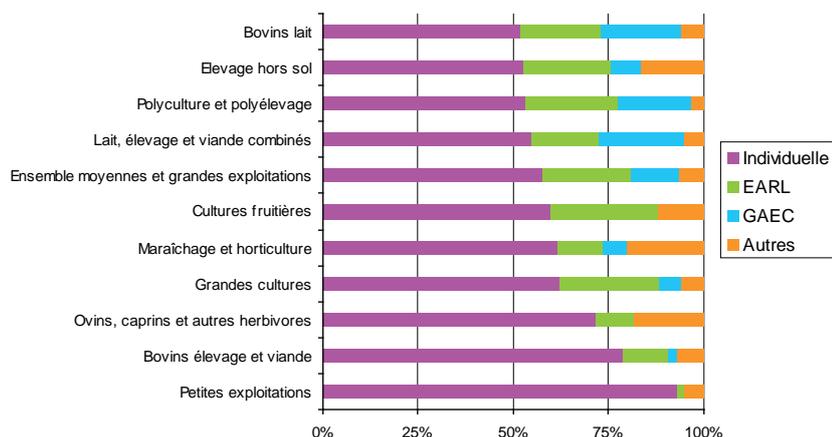
champ : moyennes et grandes exploitations

Répartition de la surface agricole utilisée selon le mode de faire-valoir



champ : toutes exploitations

statut des moyennes et grandes exploitations selon l'OTEX en 2010



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

L'Artois, la plus spécialisée - la Plaine de la Scarpe, la plus diversifiée

La répartition des OTEX communales sur le territoire régional confirme la pertinence encore actuelle de la définition des petites régions agricoles

L'élevage bovin, notamment laitier se cantonne aux points extrêmes de la région : à l'est, dans le Hainaut et surtout la Thiérache (71 % des exploitations en élevage laitier) et à l'ouest, dans le Boulonnais (46 %).

Les grandes cultures dominent le paysage au cœur de la région, dans l'Artois (76 % des exploitations), le Cambrésis (69 %) la région de Lille (53 %) et le Béthunois (49 %), et sur la zone littorale, en Flandre maritime (69 %), dans les Wateringues (59 %) et les collines Guinoises (58 %).

Malgré leur forte régression en 10 ans, les systèmes mixtes polyculture et polyélevage sont très largement représentés notamment dans le Ternois (32 %), le pays d'Aire (34%) et de Montreuil (33 %) le Haut Pays d'Artois (28 %), mais aussi en Flandre intérieure (30 %).

Les zones maraîchères et horticoles se maintiennent autour des grands pôles urbains (en particulier Flandre Maritime et

région de Lille) et dans la zone du marais audomarois.

L'élevage hors-sol est plus concentré le long de la frontière belge en Flandre, et dans la plaine de la Lys et dans quelques communes du Pas de Calais.

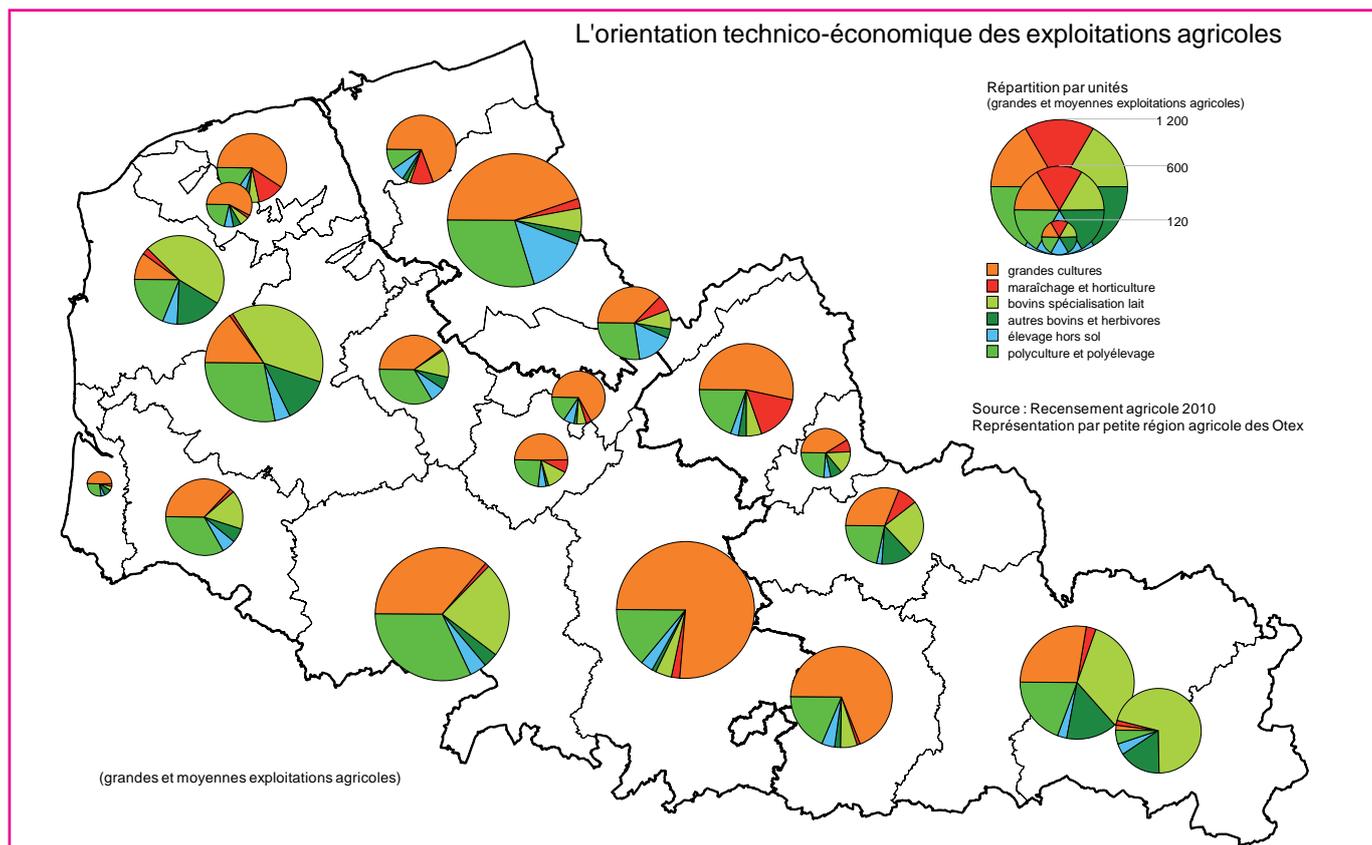
Entre 2000 et 2010, la régression des différents systèmes de production a été différemment marquée. Ainsi les petites régions agricoles ont eu des évolutions contrastées, ayant des incidences sur la répartition des activités économiques liées à l'agriculture, sur l'environnement et plus particulièrement le paysage. Les exploitations en productions animales ont fortement diminué, de l'ordre de 36 % pour l'ensemble, alors que les exploitations grandes cultures n'ont régressé que de 6 %. De fait les petites régions agricoles traditionnellement à vocation d'élevage ont vu le nombre de grandes et moyennes exploitations diminuer de plus de 21 %, en particulier Thiérache (-26 %) et Plaine de la Scarpe (-25 %) et dans une moindre mesure la plaine de la Lys, le Boulonnais, le Haut pays d'Artois et le Pays d'Aire. A contrario, pour les régions à dominante grandes cultures, comme le Cambrésis (-12 %), la baisse est nettement moins marquée et la spécialisation

dans ce système s'est nettement renforcée. C'est au sein de ces dernières que les systèmes d'élevage ont le plus régressé. Cette régression des systèmes d'élevage concerne plus particulièrement les systèmes de polyculture élevage et laitier. Ainsi l'OTEX dominante est modifiée pour les petites régions agricoles : Ternois, Plaine de la Scarpe, Pays de Montreuil, Pays d'Aire, passant d'une prédominance élevage bovin à grandes cultures.

Un fort contexte périurbain ne semble pas accentuer la diminution du nombre des moyennes et grandes exploitations.

Deux régions se distinguent pour la part d'élevage hors sol, la Flandre intérieure et la plaine de la Lys. La tendance est plutôt à la concentration sur ces deux zones, le recul de cette orientation étant moins marqué sur ces territoires que sur les autres.

A contrario, concernant les exploitations en maraîchage et horticulture, leur part tend à diminuer dans les petites régions les plus représentatives : Flandre Maritime, Région de Lille et Wateringues.



Évolution différenciée des petites régions agricoles

| Évolution du nombre d'exploitations moyennes et grandes (en %) | Orientation technico-économique de l'exploitation | | | | | Toutes OTEX |
|--|---|----------------------------|-------------|------------------|-------------------------|-------------|
| | Grandes cultures | Maraichage et Horticulture | Bovins lait | Elevage hors-sol | Polyculture Polyélevage | |
| Artois | - 12 | - 35 | - 32 | - 37 | - 41 | - 20 |
| Béthunois | - 11 | - 11 | - 18 | 0 | - 40 | - 21 |
| Boulonnais | +18 | - 30 | - 28 | - 29 | - 31 | - 23 |
| Cambrésis | +1 | - 46 | - 35 | - 22 | - 34 | - 12 |
| Collines Guinoises | +1 | ns | - 52 | - 23 | - 36 | - 16 |
| Flandre intérieure | - 11 | - 5 | - 6 | - 14 | - 31 | - 18 |
| Flandre Maritime | - 6 | - 31 | - 44 | +33 | - 49 | - 16 |
| Hainaut | +16 | - 32 | - 40 | - 26 | - 24 | - 22 |
| Haut-Pays d'Artois | +27 | - 20 | - 33 | - 46 | - 13 | - 23 |
| Pays d'Aire | +2 | ns | - 52 | - 28 | - 31 | - 24 |
| Pays de Montreuil | +8 | ns | - 35 | - 29 | - 29 | - 20 |
| Pévèle | - 14 | 0 | - 31 | - 18 | - 30 | - 21 |
| Plaine de la Lys | - 19 | - 17 | - 21 | - 19 | - 38 | - 24 |
| Plaine de la Scarpe | - 2 | - 33 | - 34 | - 15 | - 42 | - 25 |
| Région de Lille | - 17 | - 13 | - 19 | - 32 | - 29 | - 20 |
| Ternois | +16 | - 44 | - 37 | - 41 | - 26 | - 21 |
| Thiérache | ns | ns | - 33 | - 21 | 4 | - 26 |
| Wateringue | +8 | - 52 | - 51 | - 24 | - 34 | - 21 |
| Région Nord-pas-de-Calais | - 4 | - 28 | - 34 | - 24 | - 31 | - 21 |

ns : non significatif

Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensements agricoles 2000 et 2010

Qu'est que la PBS ?

La production brute standard : un dénominateur commun entre les productions des exploitations

La diversification des productions et le développement des productions non liées au sol posent des limites à l'utilisation de la surface agricole (SAU) pour mesurer la taille des exploitations. Afin de déterminer l'importance économique de l'exploitation, il est indispensable de sommer toutes les productions présentes. Ceci est possible en affectant à chaque surface ou effectif d'animaux un coefficient représentant le potentiel de production unitaire de chaque spéculation. Ce sont les coefficients de production brute standard (PBS).

Ces coefficients sont calculés en moyenne sur plusieurs années pour avoir un caractère structurel. Les coefficients utilisés pour la première fois en 2010 portent sur les années 2005 à 2009 (coefficients « 2007 » pour qualifier l'année centrale de cette moyenne).

En sommant l'ensemble des potentiels de production ainsi mesurés, on obtient la PBS totale de l'exploitation qui permet son classement en :

- petite exploitation si la PBS est inférieure à 25 000 euros,
- moyenne exploitation si la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros,
- grande exploitation au delà de 100 000 euros,
- très grande exploitation au delà de 250 000 euros

La PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (OTEX). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse les deux tiers du total.

la PBS n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. Elle constitue un ordre de grandeur d'un potentiel de production hors subventions des exploitations, calculé en moyenne sur 5 ans. Bien qu'exprimée en euros, la PBS ne représente pas le chiffre d'affaires observé des exploitations. Elle ne prend pas en compte les charges et ne reflète donc pas non plus le revenu des exploitations.



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

Cité Administrative - CS 10505 - 59022 LILLE CEDEX Tél : 03.62.28.41.48 - Fax : 03.62.28.41.02

Courriel : srise.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

- Directrice Régionale : Sophie BOUYER
- Rédaction : Patrice DELATTRE
- Composition : François LETOUBLON
- ISBN : 978-2-11-097689-5

© Agreste 2013

recensement
agricole
2010